

Hugo Sigouin-Plasse
Conseiller juridique senior
Affaires réglementaires et réclamations
Ligne directe : (514) 598-3767
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : hsigouin-plasse@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com

PAR SDÉ ET PAR MESSAGER

Le 15 décembre 2014

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, Place Victoria - bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1er octobre 2014
Notre dossier : 312-00688
Dossier Régie : R-3879-2014 – PHASES 2 et 3

Chère consœur,

Comme annoncé dans notre correspondance du 11 décembre dernier, nous vous transmettons la 5^e demande réamendée de Gaz Métro visant la détermination définitive des tarifs de transport et d'équilibrage, de même que la fixation provisoire du tarif du service de distribution.

Afin de formuler sa demande à l'égard des services de transport et d'équilibrage, Gaz Métro a préparé un plan d'approvisionnement révisé pour l'année 2015, lequel est déposé en Phase 2, sous la cote Gaz Métro-7, Document 6. Ce plan révisé prend en compte les éléments discutés dans la décision D-2014-201.

Dans le cadre de la Phase 3, Gaz Métro dépose les pièces suivantes :

- Gaz Métro-12, Document 16 (nouvelle pièce)
- Gaz Métro-13, Documents 3 et 4 (nouvelles pièces)

- Gaz Métro-15, Documents 1 et 2 (pièces révisées)
- Gaz Métro-17, Document 1 (pièce révisée)
- Gaz Métro 19, Documents 1 à 3, 7 et 8 (pièces révisées)
- Gaz Métro-20, Documents 2 à 6 (pièces révisées)
- Gaz Métro-21, Documents 1 à 5, 7 à 10, 23 à 26 (pièces révisées)
- Gaz Métro-21, Documents 32 et 33 (nouvelles pièces)
- Gaz Métro-23, Documents 1 à 10 (pièces révisées)

Gaz Métro dépose, sous plis confidentiel, les informations caviardées à la pièce révisée Gaz Métro-20, Document 2, et ce, pour les motifs énoncés à l'affidavit de madame Katia Marquier du 10 octobre 2014 (pièce B-0143).

Nous réitérons qu'une décision finale à l'égard des conclusions recherchées par cette 5^e demande réamendée serait grandement appréciée au plus tard le 18 décembre afin de permettre l'entrée en vigueur des tarifs au 1^{er} janvier 2015.

Finalement, nous déposons une liste révisée des pièces.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos sentiments les meilleurs.

(s) Hugo Sigouin-Plasse

Hugo Sigouin-Plasse
HSP/mb

p.j.